



**Délégation de service public
de restauration collective pour l'année 2017
(du 1^{er} août au 31 décembre)**

Rapport annuel du Maire

Déléataire: SODEXO

Par délibération en date du 12 juillet 2017, la ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de déléguer à la société SODEXO le service public de restauration collective municipale.
Le contrat a été signé le 25 juillet 2017 avec prise d'effet le 1^{er} août 2017, pour une durée de 4 ans.
Un premier avenant portant sur la modification de la structuration des repas des convives du CCAS (hors EHPAD Les Charmes) et de la crèche, a été signé le 4 décembre 2017.

1. La délégation de service public

La Ville et le CCAS de Saint-Dié-des-Vosges, constituant un groupement de commandes, ont confié à SODEXO RESTAURATION la gestion du service public de la restauration à destination de leurs usagers jusqu'au 30 juillet 2021.

Lesdits usagers sont :

- les enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires et adultes encadrants ;
- les enfants fréquentant les accueils de loisirs et adultes encadrants ;
- les enfants des crèches et adultes encadrants ;
- les personnes âgées dans le cadre du service de portage à domicile des repas, de l'EHPAD et les foyers résidence.

La convention de groupement constituée entre la Ville et le CCAS de Saint-Dié-Des-Vosges désigne la Ville comme coordonnateur pour la préparation, la passation du contrat et la passation des avenants le cas échéant.

2. L'activité du 1er août au 31 décembre 2017

54 346 repas ont été préparés et livrés aux différentes structures, dont 22 970 pour la Ville et 31 376 pour le CCAS, répartis comme suit :

- 6 422 repas pour les maternelles (Ville)
- 14 304 repas pour les élémentaires (Ville)
- 1 685 repas pour les adultes encadrants (Ville)
- 559 repas pour les centres de loisirs (Ville)
- 1 932 repas pour les crèches (CCAS)
- 6 050 pour les foyers Alsace et Le Parc (CCAS)
- 2 708 repas portés à domicile (CCAS)
- 20 686 repas pour l'EHPAD Les Charmes (CCAS)

Auxquels s'ajoutent 523 gouters pour la crèche et 3 184 briquettes de lait de 20 cl et 774 briques de lait de 1,5 l pour les maternelles.

3. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du 1^{er} août au 31 décembre 2017 s'élève à 268 945,97 € TTC, répartis comme suit :

- 81 854,00 € repas scolaires facturés directement aux familles
- 12 233,04 € repas scolaires payés par la Ville
- 2 634,39 € repas centres de loisirs payés par la Ville
- 6 091,29 € repas et gouters crèches payés par le CCAS
- 36 421,00 € repas Alsace et Le Parc facturés directement aux résidents
- 16 242,58 € repas portés à domicile facturés directement aux usagers
- 113 469,67 € repas EHPAD Les Charmes payés par le CCAS

A titre de comparaison, le chiffre d'affaires Elixor sur la période du 1^{er} août 2016 au 31 décembre 2016 était de 624 212,54 € TTC pour 61 240 repas livrés.

Après pondération, l'économie réalisée sur la période grâce au nouveau contrat de délégation s'établit à 285 093 € TTC.

4. Le service

Le rapport ne porte que sur les 5 premiers mois d'activité...